**Initiative NExT**

**Appel à projets “Integrative Research Clusters”**

**Cahier des charges[[1]](#footnote-2)**





Ouverture de l’appel à projets : 7 novembre 2017

Date limite pour l’envoi de la fiche-résumé : 8 janvier 2018 (pour la constitution des panels d’experts)

Date limite pour le dépôt du dossier de candidature : 29 janvier 2018

Contact : aap@next-isite.fr

Site internet : <http://next-isite.fr/>

# Contexte de l’appel à projets

L’Initiative Isite NExT s’appuie sur un plan d’actions ambitieux pour le développement du site universitaire nantais. L’ambition des partenaires de NExT[[2]](#footnote-3) est de se positionner ensemble dans le top 300 des universités mondiales et le top 100 des universités européennes à 10 ans.

Pour cela, ils ciblent une reconnaissance accrue dans les secteurs de l’Industrie et de la Santé du Futur, sur la base de l’excellence disciplinaire des chercheurs et chercheuses[[3]](#footnote-4) du site, renforcée par une approche interdisciplinaire.

La stratégie de renforcement de la recherche du site se fonde sur l’internationalisation (attractivité de nouveaux chercheurs ou nouvelles chercheuses sur le site, création de réseaux) et sur le développement des approches interdisciplinaires autour des deux axes thématiques prioritaires.

|  |
| --- |
| **Les axes thématiques prioritaires NExT****Santé du futur**: Cette priorité se focalise sur trois thématiques :* Les **biothérapies innovantes** pour traiter de multiples pathologies, qui conduisent ou se caractérisent par la perte de fonction d’un organe, de tissus, de cellules ou de gènes et qui nécessitent le remplacement (transplantation), la réparation, la régénération (thérapie cellulaire, médecine régénératrice) ou la reprogrammation (médecine régénératrice) ;
* Les thérapies liées à **l’oncologie et la médecine nucléaire**, par des approches théranostiques pour traiter différents types de cancer : ces approches alliant thérapies ciblées (immunothérapies par ex.) et/ou combinées (radioimmunothérapies, immunothérapies combinées par ex.) et diagnostiques (imagerie multimodale par ex.) mènent de plus en plus à des guérisons ou au moins des prolongations de survies très significatives.
* Ces approches thérapeutiques innovantes et préventives sont soutenues par les avancées en matière de **médecine de précision** : approches multiparamétriques des données massives permises par les nouveaux outils épidémiologiques, bioinformatiques et biologiques, remettant le patient au centre d’une prise en charge unique et personnalisée.

**Industrie du futur**: Sur la base de l’excellence scientifique dans des domaines que sont le génie des procédés et la caractérisation des matériaux, le génie océanique et l’hydrodynamique, la robotique, la modélisation numérique, la simulation et l’optimisation, l’objectif du projet NExT est de développer les 2 thématiques suivantes :* Les **technologies avancées de production** : le gain énergétique par l'allègement des structures (passage du métallique aux composites) est un premier enjeu. Le remplacement de matières premières liées à la filière pétrolière par des sources durables (fibre végétale par exemple) ou issues de recyclage est un second enjeu. Ces gains et remplacements nécessitent des procédés innovants. Dans ce cadre il faut penser une relation optimale entre l'homme et la robotique tant du point de vue de l'acceptabilité sociétale que de la technicité.
* L’**ingénierie océanique** : la maîtrise des technologies de production d'énergie d'origine durable à coût raisonnable, avec la possibilité d'intégrer un multi-usage pour optimiser l'utilisation du foncier sont des enjeux clés. Dans le domaine du naval, la réduction drastique de la consommation des navires tout en maintenant une manœuvrabilité en forte mer devra être permise à très courte échéance.
 |

|  |
| --- |
| L’Initiative NExT prévoit le financement de projets portés par les membres de la communauté scientifique des établissements partenaires. Pour plus d’information sur l’initiative NExT, vous pouvez consulter le document de référence[[4]](#footnote-5) disponible sur le site <http://next-isite.fr>.Dans le secteur de la recherche, les instruments de financement prévus[[5]](#footnote-6) dans NExT sont :Programme n°1 : Internationalisation de la recherche * Les hubs internationaux de recherche thématique ont pour but d’établir, sur le long terme, des réseaux internationaux spécialisés dans les domaines prioritaires de NExT. Un hub rassemble 4 à 6 partenaires et permet des mobilités croisées entre les sites, pour des chercheurs ou chercheuses et étudiantes.

Programme n°2 : Programme de développement des talents * Les bourses de recherche Junior ont pour objectif de renforcer le potentiel de recherche de chercheurs ou chercheuses en début de carrière en leur octroyant, en plus d’une réduction de leur charge d’enseignement, un financement de doctorante ou postdoctorante, ainsi que l’accompagnement par une chercheuse ou un chercheur expérimentée.
* Les bourses de recherche Senior visent à favoriser la reconversion thématique de chercheurs ou chercheuses expérimentées vers les priorités scientifiques de NExT, en leur apportant un soutien pour développer de nouveaux travaux de recherche(réduction de charge d’enseignement, allocation post-doctorale…)

Programme n°3 : Encourager l’interdisciplinarité * Les Clusters de recherche intégrée : objet du présent appel à projets
* Les projets Interdisciplinaires visent à créer des partenariats entre chercheurs ou chercheuses de domaines scientifiques distincts dans le but d’adresser une question scientifique nouvelle par une approche interdisciplinaire.

Ces instruments sont essentiellement ciblés sur les thématiques prioritaires de NExT, toutefois, des appels à projets non thématiques (“appels blancs”) seront également publiés, notamment pour les *Bourses de recherche Junior* et les *Projets Interdisciplinaires*. |

# Définition des projets attendus

## **Périmètre scientifique et type d’activités**

Le présent appel à projets vise à sélectionner des “Clusters de Recherche Intégrée” (IRC pour *Integrative Research Clusters*) dont l’objectif est de fédérer une communauté interdisciplinaire de recherche autour de sujets clés pour le développement des axes prioritaires de NExT (rappelés page **Erreur ! Signet non défini.** du présent document). Les IRC ont pour but de coordonner les actions menées dans le cadre de NExT afin de répondre aux ambitions scientifiques du site. A terme, ces IRC doivent jouer un rôle d’incubateur de nouveaux projets de recherche et d’initiatives qui pourront être financés par d’autres dispositifs de NExT (hubs internationaux, projets interdisciplinaires, nouveaux recrutements, Masters d’excellence…) et des financements extérieurs.

Le financement des Clusters permettra d’organiser la mise en réseau d’équipes de recherche du site nantais mais ne financera pas de projets de recherche qui font l’objet d’un appel à projets distinct (cf. [appel à projets interdisciplinaires](http://next-isite.fr/projets-interdisciplinaires-2017/)).

Un Cluster devra présenter un plan de développement stratégique en recherche, formation, innovation et international. Le Cluster devra notamment remplir les objectifs suivants :

* Identifier les questions scientifiques prioritaires pour le Cluster et fédérer les acteurs autour de ces sujets
* Promouvoir l’interdisciplinarité et l’apport des différents domaines scientifiques aux sujets identifiés
* Développer les partenariats internationaux sur le thème du Cluster (intégration dans des réseaux et groupes d’influence, identification de partenaires stratégiques…)
* Rapprocher la recherche et la formation sur le thème du Cluster, notamment en intégrant des étudiantes de masters et de doctorats au Cluster,
* Faciliter les relations avec les entreprises liées au thème du Cluster, notamment avec celles qui ont marqué leur soutien à l’Initiative NExT (cf. [lien](http://next-isite.fr/soutiens-entreprises)) et en lien avec les acteurs en place (pôles, établissements…)
* Renforcer l’attractivité du site nantais sur le thème du Cluster, pour des chercheuses et chercheurs de haut-niveau ainsi que pour les étudiants (L, M, D)
* Proposer des méthodes d’animation innovantes à même de mobiliser la communauté scientifique du Cluster de manière efficace (séminaires fermés, networking sessions…)

##  **Composition du partenariat**

Un Cluster est composé de membres d’au moins 3 unités de recherche distinctes. Toutes les unités de recherche sous la tutelle d’un Partenaire de NExT[[6]](#footnote-7) peuvent participer. Le coordinateur ou la coordinatrice scientifique du Cluster est une chercheure employée par un des Partenaires de NExT.

De plus, d’autres partenaires, français ou étrangers, issus du secteur public ou privé, peuvent être associés au Cluster, sans toutefois pouvoir recevoir de financement de NExT.

Un Cluster rassemble tout type de personnels de recherche et d’enseignement et associe étroitement des doctorantes et étudiantes. Il est mené par un Coordinateur ou une Coordinatrice, dont la mission est d’animer la communauté dans le but de développer le site nantais sur le thème du Cluster et de lever des ressources propres auprès de financeurs externes et des dispositifs NExT.

## **Durée des projets**

Le Cluster est formée pour une durée de trois ans. Le financement pourra éventuellement être renouvelé une fois pour une durée de 3 ans, sous réserve d’une évaluation[[7]](#footnote-8) positive du bilan d’activités.

## **Budget des projets**

Chaque projet pourra bénéficier d’un financement maximal de l’initiative NExT de 235 000€[[8]](#footnote-9) sur 3 ans. Le montant de l’aide pourra être ajusté en fonction du dimensionnement et de l’ambition du projet.

Un cofinancement correspondant à 10% minimum du coût marginal[[9]](#footnote-10) du projet devra être apporté par les établissements participants.

Les financements de NExT sont principalement destinés à la coordination et au management de la communauté scientifique constitutée dans le Cluster. Les budgets présentés pourront par exemple inclure :

* Un recrutement pour l’animation du Cluster
* Un budget de fonctionnement pour l’animation et la promotion du Cluster
* Un budget dédié à la mobilité internationale (entrante/sortante) et/ou à l’inscription dans des réseauxinternationaux pertinents
* Des stages d’étudiantes
* …

En complément du cofinancement du coût marginal, les établissements impliqués pourront faire valoir leur apport sous forme de valorisation du temps dédié par les principaux participants afin d’estimer le coût complet du projet.

Le détail des dépenses éligibles, des cofinancements et apports des établissements valides est donné en Annexe 1 du présent cahier des charges.

Afin de simplifier le suivi administratif du projet, la totalité de la subvention allouée par NExT sera de préférence gérée par l’établissement coordinateur, qui réalisera toutes les dépenses, pour ses activités et celles de ses partenaires. Si cela s’avère nécessaire pour le bon déroulement du projet, un autre mode de gestion pourra être envisagé (partage du budget entre les partenaires et mise en place d’une convention de financement par partenaire, à discuter au cas par cas avec l’équipe NExT pour les projets sélectionnés).

# Critères d’évaluation et de sélection des projets

Après une première analyse de leur éligibilité administrative, les projets seront revus par le *Comitéd’évaluation des projets* pour valider que le sujet choisi est en cohérence avec les priorités scientifiques de NExT. Les dossiers seront ensuite évalués par un panel d’experts indépendants (2 à 3 par dossier). Le *Comité d’évaluation des projets* s’appuiera sur ces expertises pour classer les dossiers, dont le financement sera décidé par le *Steering Committee* de l’Initiative NExT*[[10]](#footnote-11)*.

L’évaluation des dossiers se fera sur les critères suivants :

* Qualité du partenariat et gouvernance
* Caractère innovant du projet scientifique
* Qualité du plan de développement stratégique du Cluster
* Impact du Cluster :
	+ sur l’avancement des recherches sur le sujet visé
	+ sur les liens entre recherche et formation
	+ sur le développement des relations entreprises sur le thème du Cluster
	+ sur le développement international des équipes impliquées
* Apports du projet aux priorités scientifiques de NExT
* Cohérence du budget
* Potentiel de pérennisation du Cluster

# Modalités de soumission

## **Dossier à soumettre (cf. Annexe 2 pour les modèles de documents)**

Les porteurs sont invités à soumettre :

1. avant le **8 janvier 2018**, une fiche résumé, en anglais, selon le modèle proposé. Cette fiche résumé permettra de sélectionner les experts qui seront sollicités pour l’évaluation et de confirmer l’éligibilité du projet.
2. avant le **29 janvier**, un dossier de candidature complet composé d’un formulaire à compléter en anglais et d’un budget sous forme de tableau.

Les modèles de documents sont fournis avec ce cahier des charges (Annexe 2).

Les documents doivent être transmis par voie électronique, dans les délais au service instructeur (aap@next-isite.fr objet du mail : AAP IRC 2017\_...).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Document | Format de soumission | Dénomination du fichier |
| Fiche-résumé | .pdf | IRC2017\_[Acronyme projet]\_[Nom du porteur]\_résumé.pdf |
| Formulaire | .pdf | IRC2017\_[Acronyme projet]\_[Nom du porteur]\_dossier.pdf |
| Fiche financière | .xlsx ou ods | IRC2017\_[Acronyme projet]\_[Nom du porteur]\_budget.xlsx (.ods) |
| .pdf | IRC2017\_[Acronyme projet]\_[Nom du porteur]\_budget-signé.pdf |

NB : la fiche financière est à soumettre sous forme de tableur et en pdf pour la version signée par le Directeur ou la Directrice d’Unité.

## **Calendrier détaillé de soumission et d’évaluation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Sélection | 7 nov. 17 | Publication de l’appel à projets |
| 8 janv. 18 | Dépôt de la fiche-résumé (cf. modèle en Annexe 2) |
| 29 janv. 18 | Dépôt du dossier de candidature (cf. modèles en Annexe 2) |
| [fév-avril] | Evaluation des dossiers par des experts indépendants. |
| Revue des projets et des expertises par le Comité d'évaluation des Projets |
| Décision de financement par le *Steering Committee*  |
| début mai 18 | Notification des résultats à tous les porteurs |
| Démarrage/ conventionnement[[11]](#footnote-12) | mai 18 | Démarrage du projet pour 36 mois (dépenses éligibles à compter de la date de notification) |
| Bilan et perspectives | janv. 21 | Bilan du projet pour envisager une éventuelle reconduction pour 36 mois supplémentaires |
| Fin de projet et justification finale | mai 21 | Fin du projet |
| Justification finale (rapport scientifique, financiers, indicateurs) |
| mai 21 | (sous réserve de l’évaluation du bilan) Démarrage de la 2e phase du Cluster |

1. **Dépenses éligibles et cofinancements pris en compte pour les Clusters de Recherche Intégrée**
* **Eligibilité des dépenses**

Toutes les dépenses sont réalisées par l’établissement coordinateur (sauf exception validée avec l’équipe NExT).

Toutes les dépenses doivent être effectuées dans le respect des règles de marchés publics et de la concurrence, et être conformes aux pratiques habituelles de l’établissement gestionnaire.

En fin de projet, la justification financière se fera sous forme d’un relevé de dépenses éligibles certifié par l’agent comptable de l’établissement gestionnaire.

Seules les dépenses directement liées à la réalisation du projet sont éligibles.

Les variations entre les lignes de dépenses du budget prévisionnel sont possibles et sans limite, dans la mesure où elles ne dénaturent pas le projet. La justification finale devra s’appuyer sur le budget prévisionnel pour expliquer les variations entre le budget initial et les dépenses réalisées.

Les types de dépenses éligibles sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement

* Consommables et petits équipements (coût unitaire <4000€ HT) ;
* Frais de communication sur le projet ;
* Frais de mission directement liés au projet et pour les personnels affectés au projet ;
* Prestation de service ;
* Dépenses de facturations internes correspondant à des prestations ayant donné lieu à une tarification et traçables en comptabilité, réalisées par une entité (service, département etc.) du bénéficiaire de l’aide ;
* Indemnités de stage
* TVA non récupérable, en fonction du régime fiscal auquel est soumis l’établissement bénéficiaire de l’aide

Sauf dérogation discutée avec l’équipe NExT, les dépenses de prestations de service et de facturation interne ne peuvent pas dépasser 30% du coût marginal du projet.

Frais de personnel

* Salaires y compris primes et indemnités;
* Charges sociales afférentes (y compris les cotisations d’assurance chômage ou allocations pour perte d’emploi à l’échéance des contrats concernés);
* Taxes sur les salaires ;
* **Cofinancements**

Sont considérées comme cofinancements du coût marginal :

* Ressources propres des unités, sous réserve que les dépenses soient justifiées exclusivement pour le projet financé.
* Financement direct des établissements
* Cofinancement de thèse
* Financements extérieurs obtenus pour d’autres projets – sous réserve de compatibilité avec les règles du financeur concerné (les porteurs devront s’assurer auprès des financeurs que leurs règles sont respectées).

De plus, en complément du cofinancement direct du Projet, le coût complet du Projet sera évalué en prenant en compte la valorisation du temps des deux principaux chercheur∙e∙s impliqué∙e∙s sur le projet, ainsi que les coûts d’environnement associés, considérée comme apports des établissements (cf. Tableau Excel de budget dont le modèle est présenté en annexe 2). A noter que cette évaluation du coût complet ne donnera pas lieu à la production de justificatifs détaillés (feuille de temps).

1. **Documents modèles pour la soumission des candidatures**

|  |  |
| --- | --- |
| Fiche-Résumé(à soumettre avant le 8 janvier 2018) |  |
| Formulaire de candidature(à soumettre avant le 29 janvier 2018) |  |
| Fiche financière(à soumettre avant le 29 janvier 2018) |  |

**NOTICE :**

1. Cliquer sur l’icône pour ouvrir le document modèle.
2. Enregistrer le fichier sous un autre nom, à un emplacement choisi de votre ordinateur ou du réseau.
3. Fermer le document modèle.
4. Ré-ouvrir le document à partir de l’emplacement choisi pour pouvoir le modifier.
1. MAJ 31 octobre 2017 [↑](#footnote-ref-2)
2. A la publication de cet appel à projets, les partenaires de NExT sont 3 Membres Fondateurs (Université de Nantes, CHU de Nantes, Inserm Grand Ouest) et 5 partenaires (Oniris, Institut Mines Telecom Atlantique, Inra, Institut de Cancérologie de l’Ouest, Ifsttar). [↑](#footnote-ref-3)
3. Pour l’ensemble du présent document, sauf indication contraire, le terme “chercheur” ou “chercheuse” désigne aussi bien les chercheurs/chercheuses des organismes de recherche que les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses des universités et écoles. [↑](#footnote-ref-4)
4. Il s’agit du “Projet Amendé” déposé par le consortium en novembre 2016 et évalué par le jury international Idex/Isite. [↑](#footnote-ref-5)
5. La description des dispositifs est issue du dossier de candidature NExT, déposé en novembre 2016. Les modalités de mise en œuvre pourront évoluer et seront décrites dans le cahier des charges spécifique au dispositif. [↑](#footnote-ref-6)
6. A la publication de cet appel à projets : UN, CHU de Nantes, Inserm Grand Ouest, IMTA, Oniris, Inra, ICO, Ifsttar. NB : pour Inserm, IMTA, Ifsttar et Inra, seules les équipes de recherche du site nantais sont éligibles. [↑](#footnote-ref-7)
7. Les modalités restent à préciser mais comprendront le recours à des experts nationaux et internationaux. [↑](#footnote-ref-8)
8. Le budget NExT dédié à cet appel à projets est de 940 000€ correspondant à des crédits PIA. [↑](#footnote-ref-9)
9. Le coût marginal comprend l’ensemble des coûts nécessaires à la réalisation d’un projet à l’exception de ceux qui auraient de toute façon été supportés par l’établissement si le projet n’avait pas lieu. A distinguer du coût complet qui comprend le coût marginal et qui inclut la valorisation du temps de personnel et des coûts d’infrastructure. [↑](#footnote-ref-10)
10. Composé des représentants des établissements partenaires de NExT. Le CNRS est un invité permanent du *Steering Committee*. [↑](#footnote-ref-11)
11. Conventionnement le mois suivants la notification sur la base de convention modèles qui auront été validées par les établissements. En fonction du partenariat, l’opportunité d’un Accord de consortium sera étudiée avec les services des établissements. Tous les documents soumis seront annexés à la convention.

Pour la mise en place des conventions, les porteurs seront tenus de fournir des attestations de cofinancements. [↑](#footnote-ref-12)